



Le «chèque eau»

une tarification
plus solidaire

Communaute de communes Moselle et Madon
145 Rue du Breuil
54230 Neuves-Maisons
03 83 26 45 00
contact@cc-mosellemadon.fr

CIAS Moselle et Madon
2 place des Tricoteries
54230 Chaligny
09 74 36 04 50
cias@cc-mosellemadon.fr

www.cc-mosellemadon.fr



Centre
Intercommunal
d'Action
Sociale





Qu'est-ce que c'est ?

Le CIAS Moselle et Madon met en oeuvre une tarification solidaire de l'eau pour aider les habitants les plus modestes. Qu'ils soient ou non abonnés directement au service de l'eau de la CCMM, ils peuvent prétendre au « chèque eau ».



Pour qui ?

Les ménages dont le quotient familial est **inférieur à 450 €**.



Quel montant ?

Chaque ménage éligible percevra une aide de 30 €, majoré de 10 € par enfant à charge.

Comment ça marche ?

Vous bénéficiez d'allocation(s) CAF ? Vous n'avez rien à faire.

La Caisse d'allocations familiales est un partenaire essentiel de l'opération. Dans le cadre d'une convention avec la CCMM, les ménages allocataires de la CAF et éligibles au tarif solidaire perçoivent directement l'aide.



Vous ne bénéficiez d'aucune allocation de la CAF ?

Vous souhaitez savoir si vous êtes éligible ?

Contactez votre mairie ou CCAS

La mairie ou le CCAS procède au calcul du quotient familial sur la base de vos justificatifs (dernier avis d'imposition et relevé d'identité bancaire). Si vous êtes éligible, la mairie ou le CCAS transmet votre dossier au CIAS Moselle et Madon qui procède au versement de l'aide en fin d'année.